

SIGNATURE D'UNE CHARTE SNCF INFRA/FNTP/SETVF POUR L'ACHAT ET LA REALISATION OPTIMISEE DES TRAVAUX FERROVIAIRES

L'essentiel :

Dans le contexte de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, qui a encadré les délais de paiement entre professionnels, la Commission des Marchés de la FNTP a pris l'initiative de proposer aux principaux maîtres d'ouvrage publics et parapublics du secteur, la signature de **Chartes de bons comportements afin d'améliorer les processus de règlement des travaux**.

Ces démarches se sont concrétisées par la signature de telles Chartes avec la SNCF en mai 2009, GRT gaz en janvier 2010, la RATP en octobre 2010, GrDF en décembre 2010, ERDF en février 2011, RFF en février 2012.

Les réunions de suivi de la mise en œuvre des Chartes offrent non seulement la possibilité d'obtenir des améliorations concrètes des processus de règlement mais aussi d'aborder d'autres aspects des relations contractuelles.

C'est le cas notamment du groupe de suivi associant la FNTP, le SETVF et la SNCF. Dans ce cadre, les travaux se sont poursuivis, en 2012 et 2013 avec pour objectif la déclinaison, avec la SNCF, de la Charte signée avec RFF le 29 février 2012 en la complétant sur certains points.

C'est ainsi que la « Charte de bonnes pratiques partagées pour l'achat et la réalisation optimisée des travaux ferroviaires » a été signée par SNCF Infra, la FNTP et le SETVF le 26 février 2014.

Elle s'accompagne d'un guide d'application qui décline les cinq axes retenus pour améliorer les prestations réalisées et les relations contractuelles entre les parties :

1. Produire les chantiers en sécurité.
2. Veiller à la qualité d'exécution des travaux ainsi qu'au respect de la régularité des circulations.
3. S'assurer de la compétence des personnels, de la disponibilité des ressources et des moyens matériels nécessaires pour optimiser la production durant les périodes réservées aux travaux.
4. Assurer une gestion contractuelle dynamique des marchés face aux aléas de chantier.
5. S'engager dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale.

Des réunions trimestrielles seront organisées afin de suivre l'application de cette Charte sur les domaines des ouvrages d'art, de génie civil et terrassement, de signalisation, de caténaires et travaux de voies.

La Charte et son guide d'application sont reproduits en annexe.

Contact : daj@fntp.fr

Références de publication par Informations Marchés des différentes chartes précitées : SNCF : Marchés n° 19 du 20/05/09 ; GRTgaz : Marchés n° 5 du 22/01/10 ; RATP : Marchés n° 27 du 22/10/10 ; GrDF : Marchés n° 3 du 7/01/11 ; ErDF : Marchés n° 8 du 18/02/11 ; RFF : Marchés n° 12 du 6/03/12.



CHARTRE de bonnes pratiques partagée par SNCF INFRA, la FNTF et le SETVF pour l'achat et la réalisation optimisée des travaux ferroviaires

La FNTF et le SETVF ont signé une charte avec RFF le 29 Février 2012 à laquelle SNCF INFRA s'engage à contribuer sur le périmètre de ses délégations.

Pour les travaux d'investissements et de maintenance du réseau ferroviaire de sa responsabilité, SNCF INFRA, avec la FNTF et le SETVF, s'engagent résolument dans une démarche de progrès et partagent le plan d'actions suivant destiné à améliorer les prestations réalisées et les relations contractuelles entre entités :

1. Produire chaque chantier en toute sécurité,
2. Veiller à la qualité d'exécution des travaux ainsi qu'au respect de la régularité des circulations,
3. S'assurer de la compétence, de la disponibilité des ressources et des moyens matériels nécessaires pour optimiser la production durant les périodes réservées aux travaux,
4. Assurer une gestion contractuelle dynamique des marchés face aux aléas de chantier,
5. S'engager dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale.

Dans ce cadre, un guide d'application de la charte est joint en annexe.

SNCF INFRA, la FNTF et le SETVF affirment leurs volontés conjointes d'amélioration des processus nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux programmés sur le Réseau Ferré exploité. A cet effet, des réunions trimestrielles permettront de suivre l'application de cette charte sur les domaines ouvrages d'art, génie civil et terrassement, signalisation, caténaires et travaux de voies.

Paris, le 26 février 2014

Pour SNCF INFRA

Pierre IZARD
Directeur Délégué

Pour la FNTF

Bruno CAVAGNÉ
Président

Pour le SETVF

Philippe IMBERT
Président



Guide d'application de la Charte de bonnes pratiques pour l'achat et la réalisation optimisée des travaux ferroviaires

Produire chaque chantier en toute sécurité

SNCF INFRA s'engage à :

1. attribuer les marchés de sa responsabilité suffisamment en amont par rapport au début des travaux pour permettre à l'entreprise ainsi qu'à la maîtrise d'oeuvre de préparer sereinement leur exécution,
2. faire appel à des coordonnateurs sécurité expérimentés et informer l'entreprise aussitôt que les conditions d'exécution sont susceptibles d'évoluer.

La FNTP et le SETVF s'engagent à rappeler à leurs entreprises qu'elles doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour produire les chantiers en sécurité en veillant :

1. au respect de toutes les règles de sécurité en vigueur, à la formation aux risques ferroviaires de leurs personnels ainsi que de l'ensemble de leurs sous-traitants intervenants sur les chantiers,
2. à la conformité aux référentiels applicables de tous les engins utilisés.

Qualité d'exécution des travaux et respect de la régularité

SNCF INFRA s'engage à :

1. étudier les prestations qu'elle pourrait proposer pour permettre le développement des compétences des entreprises sur les techniques spécifiques au domaine ferroviaire en adéquation avec ses besoins,
2. faire avec chaque entreprise un retour d'expérience annuel global constructif des prestations réalisées.

La FNTP et le SETVF s'engagent à :

1. encourager les entreprises à déployer des actions de formation de leurs personnels qui leur permettront de monter en compétence,
2. sensibiliser les entreprises aux enjeux de régularité et de sécurité de tous les chantiers et en particulier de ceux situés en Ile de France.

Disponibilité et fiabilité des ressources

SNCF INFRA s'engage à sensibiliser tous les services concernés à fournir les approvisionnements à sa charge sans porter atteinte au planning de réalisation des entreprises.

La FNTP et le SETVF s'engagent à sensibiliser tous les intervenants à la fiabilité des engins mis en œuvre sur les chantiers pour éviter non seulement les pannes mais aussi les pertes de productivité.

Gestion contractuelle dynamique des marchés

Toutes les parties s'accordent pour :

1. valoriser la maîtrise des techniques et des risques ferroviaires dans l'attribution des marchés,
2. développer la dématérialisation des appels d'offres et optimiser le traitement des dossiers administratifs,
3. contractualiser les travaux supplémentaires en cours de chantier par des avenants ou des prix provisoires,
4. réduire les délais de fourniture et de traitement des projets de décomptes généraux,
5. limiter le nombre de réclamations par une saine gestion contractuelle,
6. établir systématiquement, pour tous les travaux d'un montant supérieur à 100 K€, une évaluation de la prestation fournie par l'attributaire en particulier au regard des objectifs de sécurité et de qualité d'exécution des travaux. Ces appréciations, consolidées selon les caractéristiques des chantiers, permettront d'assurer une gestion dynamique du système de qualification.

SNCF INFRA s'engage à :

1. donner régulièrement de la visibilité aux entreprises sur les consultations à venir dans le respect de l'égalité de traitement des candidats,
2. acheter ses travaux significatifs au mieux disant et apprécier pour tous ses achats stratégiques le coût global y compris celui des prestations liées aux travaux,
3. veiller au respect de l'équité de traitement de tous les soumissionnaires aux appels d'offres,
4. renforcer pour tous les attributaires d'un marché pluriannuel les conditions d'organisation et d'exécution concourant au maximum de réactivité sur ses marchés à fort enjeu pour garantir la sécurité et la fiabilité des circulations ferroviaires.

Responsabilité sociétale et environnementale :

SNCF INFRA s'engage à :

1. préciser ses exigences environnementales par l'application de chartes « chantier vert » ou des notices de responsabilité environnementale,
2. assurer la gestion des matériaux de dépose dans le respect de l'environnement.

La FNTF et le SETVF s'engagent à :

1. lutter contre le travail dissimulé dans leur périmètre de responsabilité,
2. veiller au respect de la réglementation environnementale,
3. améliorer la gestion des déchets sur leurs chantiers.

Toutes les parties s'engagent à favoriser l'insertion sociale par des actions qui s'inscrivent dans la durée pour autant que les conditions d'exécution le permettent du fait des risques ferroviaires. Les actions nationales engagées par une entreprise en faveur de l'insertion durable et de la formation seront prises en compte en réponse aux demandes d'un marché spécifique.